



Compte rendu de François NAU

**Garant de la concertation
pour le projet ARENA 92**

Présentation du rapport

Le présent rapport a pour objet de rendre compte du rôle du garant lors de la concertation sur le projet ARENA 92 placée sous son égide, de sa perception de la qualité de cette concertation eu égard aux deux questions centrales suivantes:

- le public concerné a-t'il été suffisamment informé du projet, de ses enjeux, de ses caractéristiques et de ses impacts?
- le public a-t'il pu s'exprimer, poser ses questions, obtenir des réponses satisfaisantes, afin de pouvoir formuler des remarques et suggestions, donner son avis tant sur l'opportunité du projet que sur sa consistance et ses impacts ?

Le présent rapport présentera successivement:

- le projet dans son contexte;
- la saisine de la CNDP et sa décision;
- les spécificités de cette concertation;
- les modalités de la concertation;
- le déroulement de la concertation;
- les questions posées et les avis exprimés;

Le projet dans son contexte

Le Racing Métro 92, club de rugby professionnel, dont le Président est M. Jacky Lorenzetti, dispose actuellement du stade Yves du Manoir à Colombes, propriété du Conseil Général des Hauts de Seine. Évoluant dans le TOP 14 - le championnat de France de rugby-, le Racing Métro 92 a besoin d'une nouvelle «maison» assurant une fréquentation accrue grâce à une meilleure desserte.

La construction d'un nouveau stade ne peut être équilibrée financièrement par les seules recettes des matchs. Le concept de stade multifonctionnel accueillant des spectacles musicaux en plus des matchs a donc été retenu pour assurer un autofinancement avec l'ambition de construire le stade multimodal le plus moderne d'Europe.

Le projet de stade issu de cette réflexion, dénommé ARENA 92, aura une capacité variable avec un maximum de 32 000 places assises en configuration rugby et de 40 000 en version concert; grâce à sa modularité, il pourra limiter la capacité des aires d'accueil à la population attendue. Doté des dernières technologies en matière de communication et d'une toiture amovible qui assurera le risque météo aux artistes souhaitant s'y produire tout en garantissant une qualité acoustique de premier ordre, ce sera un lieu de vie avec des bureaux, des boutiques et des restaurants.

La maîtrise d'ouvrage du projet de stade portée initialement par Ovalto Investissement, propriété de M. Jacky Lorenzetti, a été reprise par la Société Racing-Aréna.

Après avoir recherché en région Ile-de-France un terrain d'implantation de ce stade en zone urbanisée ne nécessitant pas d'investissements en infrastructures, donc très bien desservi par les transports collectifs, le choix du promoteur s'est porté sur le terrain de sports des Bouvets situé sur la commune de Nanterre, entre les cimetières de Neuilly et de Puteaux et les Terrasses de l'Arche, à 600 m de l'Arche de la Défense, dans le périmètre des deux opérations d'intérêt national La Défense et Seine- Arche, et plus particulièrement dans celui de la ZAC Seine-Arche.

La maîtrise d'ouvrage pour les aménagements des abords du stade exercée par l'Établissement

Public d'Aménagement Seine-Arche (EPASA), a été reprise par l'Établissement Public d'Aménagement de la Défense et de Seine-Arche (EPADESA) après la fusion des 2 Établissements Publics le 5 novembre 2010.

Le site d'implantation du projet correspond à une zone en déshérence, occupée notamment par des dépôts de chantier et des installations provisoires, à l'écart des urbanisations de La Défense et de Seine-Arche.

Les études d'Aréna 92 ont été engagées début 2010.

Une procédure d'appel à candidatures avec projet, encadrée par un programme et des cahiers des charges en matière d'architecture et d'environnement, a été engagée, suivie d'un dialogue compétitif avec un nombre réduit d'équipes d'architectes et d'entreprises pour le choix de celle qui sera retenue pour la réalisation de l'opération, si elle est décidée.

L'Etat, le Conseil Général des Hauts de Seine, les Villes de Nanterre et Puteaux participent au jury pour le choix des lauréats.

Les études préliminaires ont été présentées en réunion publique du 16 juin 2009 avec les riverains du quartier du Parc à Nanterre, avec publication d'un compte rendu dans la presse locale et sur le site internet de la mairie de Nanterre.

Une réunion publique a eu lieu à Colombes le 23 septembre 2009 sur l'avenir du stade Yves du Manoir.

Une réunion a été organisée avec les principales associations concernées de Nanterre, le 25 mars 2010; et une autre avec les représentants de l'association des commerçants du secteur des Terrasses de l'Arche, le 20 juillet 2010.

Le Conseil Général des Hauts de Seine a donné un avis favorable au projet le 25 juin 2010.

Les communes de Nanterre, Puteaux, Courbevoie, La Garenne-Colombes, Colombes, Rueil-Malmaison et Suresnes ont délibéré fin juin, début juillet 2010 sur la déclaration d'intérêt général du projet, ce qui a permis de mener à bien la procédure de reconnaissance de l'intérêt général du projet avec la publication du décret du 26 août 2010. Toutes ont donné un avis favorable, hormis la Ville de Colombes, compte tenu du problème posé par le devenir du stade Yves du Manoir après le départ du Racing.

Le planning de l'opération a été établi avec l'objectif d'une réalisation la plus rapide possible.

Les enquêtes publiques sont prévues au printemps 2011, la réalisation des travaux du stade et de ses abords de 2012 à 2014, après la délivrance du permis de construire espérée pour le début de 2012.

La saisine de la CNDP et sa décision

Le projet ARENA 92 entre dans le cadre des projets relevant des catégories définies par l'article L 121-8 II du Code de l'environnement.

Rendu public par sa publication le 24 mars 2010 par la Société Ovalto Investissement, il a donné lieu à une saisine de la CNDP le 22 avril 2010 par le Maire de Nanterre habilité par délibération du Conseil municipal du 30 mars 2010.

Ovalto Investissement et l'Établissement Public d'Aménagement Seine-Arche (EPASA), maîtres d'ouvrage, ont adressé le dossier de saisine à la CNDP le 5 mai 2010.

Le 2 juin 2010, conformément à l'article 121-9 II du Code de l'environnement, la CNDP a décidé qu'il n'y a pas lieu d'organiser un débat public sur le projet, considérant qu'il ne présente pas un caractère d'intérêt national au sens des dispositions du code de l'environnement. La CNDP a recommandé à la Société OVALTO Investissement et à l'EPASA d'ouvrir une concertation selon les modalités suivantes:

- elle sera menée sous l'égide d'une personnalité indépendante que la Commission nationale désignera et qui, en veillant au bon déroulement de la concertation, à la qualité et à la sincérité des informations diffusées et en favorisant l'expression du public, en sera le garant,
- elle fera une large place à l'information du public, notamment par une publicité élargie et à l'expression de la population, notamment à l'occasion de réunions publiques,
- elle portera sur les conditions de desserte du stade en liaison avec les débats publics sur les projets de réseaux de transport public d'Arc Express, Eole et Grand Paris,
- elle portera également sur les modalités de concertation après enquête publique et durant le chantier,
- elle fera l'objet d'un compte rendu à la Commission nationale.

Le 7 juillet 2010, la CNDP a désigné François NAU en tant que garant de la concertation.

Les spécificités de cette concertation

La révision simplifiée du PLU

La réalisation de ce projet nécessitant la révision simplifiée du PLU de Nanterre en étant l'objet principal, la Ville de Nanterre a délibéré le 29 juin 2010 sur les modalités de la concertation préalable à cette révision, en application de l'article L 300-2 du Code de l'urbanisme .

Ces modalités prévoient que la Ville de Nanterre, avec la société Ovalto Investissement et l'EPASA, coordonnera la démarche d'ensemble de concertation:

- en intégrant les recommandations de la CNDP;
- en organisant des réunions publiques sur le projet de stade intégrant une présentation de l'état d'avancement du projet de PLU faisant l'objet de la révision simplifiée;
- en donnant des informations régulières dans le magazine municipal et sur le site internet de la Ville;
- en mettant à la disposition du public un dossier faisant état de l'avancement du projet de document d'urbanisme et un registre à la direction de l'aménagement urbain.

Le garant a donc pris connaissance de cette délibération après sa désignation. Il a eu confirmation de l'accord de principe donné par les maîtres d'ouvrage sur sa rédaction.

Le regroupement des concertations : concertation préalable à la révision du PLU menée par la Ville de Nanterre; concertation sur le projet menée par Racing-Aréna et l'EPADESA sous l'égide du garant

Racing-Arena et l'EPASA ont estimé que la concertation sur le projet ne pouvait pas être menée après la révision simplifiée du PLU, celle-ci étant précédée de la concertation sur cette révision, ce qui aurait conduit à deux concertations successives portant sur le même objet, difficilement compréhensible pour le public, et non compatible avec le planning retenu par Racing -Aréna.

En conséquence, Racing-Arena, l'EPASA et la Ville de Nanterre ont donné leur accord pour mener conjointement et simultanément au quatrième trimestre 2010:

- la concertation sur le projet, sous l'égide la CNDP;
- la concertation sur la révision simplifiée du PLU.

Les études tardives

Le calendrier de la concertation a été arrêté en tenant compte des prévisions de production fin

novembre 2010 des études commandées par l'EPASA portant sur les aménagements des espaces publics, les transports, et la gestion des flux. La non disposition de ces études au début de la concertation a été estimée acceptable dans la mesure où elle serait annoncée dès le début de la concertation lors de la présentation de son programme. La présentation de ces études a eu lieu au cours de la réunion publique du 7 décembre 2010.

Par ailleurs, les projets des candidats restant en lice lors de la concertation ne pouvant pas être présentés au public pour des raisons de confidentialité, il a été estimé que la concertation restait valable dans la mesure du respect par les candidats des caractéristiques globales et des fonctionnalités du projet présenté lors de la concertation.

Le financement privé

Cette spécificité par rapport aux concertations portant sur des projets publics supprime l'appréciation de l'opportunité de l'affectation de deniers publics à l'opération.

La conception et les modalités de la concertation

Les contacts préalables pris par le garant

Au cours de l'été 2010, le garant a rencontré les associations de Nanterre et les Maires de Puteaux et Courbevoie pour les informer de la concertation, de son rôle, et recueillir leurs attentes. La Mairie de La Garenne-Colombes n'a pas répondu à la demande de contact préalable.

Les thèmes évoqués lors de ces contacts ont été les suivants:

- l'opportunité du projet dans son contexte sur le site projeté des points de vue de l'aménagement et de la vie locale;
- la préférence de certaines associations pour augmenter la part de logements, compte tenu de la prééminence des bureaux;
- l'incapacité du projet à répondre aux problèmes actuels du quartier: insuffisance des commerces de proximité et difficultés de circulation;
- les attentes en matière de créations d'emplois pour les jeunes;
- l'intérêt culturel discutable;
- l'incertitude sur les heures des spectacles qui peuvent se superposer avec les pointes des déplacements;
- les inquiétudes vis à vis des nuisances et de l'incidence sur l'environnement lors des grands événements, notamment le bruit, la circulation, le stationnement, la logistique de préparation des événements, la sécurité, la propreté, les perturbations dues à l'importance des flux; l'incidence du projet sur le paysage;
- la définition des mesures de gestion envisagées contraignantes pour les riverains telles que la mise en place d'un périmètre de bouclage.

Le garant a fait part de ces attentes aux 3 partenaires Racing-Arena, EPASA, et Ville de Nanterre, ainsi que des éléments à prendre en compte dans les modalités de la concertation.

Le garant a constaté qu'au delà de la prise en compte des besoins des futurs spectateurs (conditions d'accès notamment), les préoccupations des populations directement concernées par l'opération et en conséquence par la concertation se situaient à proximité du projet sur le territoire de Nanterre ainsi que sur la partie ouest des villes de Puteaux et de Courbevoie.

Le dossier de contexte

Le garant a demandé à Racing-Arena et l'EPASA d'établir le dossier de contexte, ce dossier devant identifier:

- les différents sujets et les thèmes relatifs au projet, à ses enjeux et à ses impacts potentiels, particulièrement sensibles pour l'environnement résultant notamment des prises de position, et des questions déjà posées,
- les acteurs et populations concernés;

afin d'en tenir compte dans l'organisation des réunions publiques (choix des moyens permettant de présenter ces sujets ; cibles de communication; territoires des publics concernés).

Ce dossier de contexte a été finalisé le 5 octobre 2010.

La conception de l'organisation de la concertation

Le garant a demandé qu'avant le début de la concertation, ses modalités soient précisées, complétées et fassent l'objet d'une information, notamment sur le site internet dédié au projet, avec :

- la présentation complète du dispositif de concertation afin que le public dispose d'une information claire et compréhensible sur le projet et sur la révision du PLU, et note les moyens mis à sa disposition pour s'informer et intervenir au cours de la période de concertation;
- l'indication des étapes du processus décisionnel pour que le public sache à quel moment et par qui les décisions seront prises.

En outre, il a indiqué les différents thèmes qui devraient être abordés au cours des réunions publiques et souhaité être associé à la définition:

- du contenu des documents (dossier de concertation, calendrier, processus décisionnel, ..);
- des outils d'information et d'expression des publics à identifier (tels que registres; cahiers d'acteurs;...);
- du calendrier et des modalités d'organisation des réunions publiques;

ainsi qu'au dispositif des questions-réponses.

Les modalités de la concertation retenues ont été les suivantes pour le dernier trimestre 2010:

- un journal dédié au projet de 16 pages distribué dans toutes les boîtes à lettres des Nanterriens dès le démarrage de la concertation; il présente le projet, ses objectifs, ses enjeux, son intégration urbaine, ses retombées sur la vie locale, ses impacts ainsi que les premières prises de positions sur le projet;
- des informations régulières dans le magazine municipal et sur le site internet de la ville de Nanterre sur le projet et la concertation;
- le site dédié au projet : <http://www.debat-arena-nanterre.fr> pour l'information sur le projet, l'organisation de la concertation et l'expression du public: avis, questions sur le projet; réponses des maîtres d'ouvrage; ce site doit être opérationnel dès le début de la concertation;
- les sites internet des villes de Nanterre, de Puteaux et de Courbevoie, de l'EPASA, du Racing, et d'ARENA 92 qui assurent le relais d'information sur la concertation notamment par un lien avec le site dédié; l'ensemble de ces sites internet permettent d'accéder au dossier de concertation, aux réponses aux principales questions sur le projet, au calendrier d'études

et des procédures;

- la mise à la disposition du public d'un dossier faisant état de l'avancement du projet de document d'urbanisme et d'un registre;
- 4 réunions publiques et 4 visites programmées:
 - 18 octobre 2010 à 19h30 : présentation du projet à l'Agora de Nanterre;
 - 6 novembre 2010 à 10h, évocation du projet dans le cadre de la présentation par l'EPADESA des questions d'actualité de Seine-Arche;
 - 16 novembre 8h30 à l'EPADESA, avec les entreprises de La Défense;
 - 25 novembre 2010 à 19h: réunion de présentation du projet au monde du sport et de la culture à Nanterre;
 - 27 novembre 2010 14h30: visite du site des Bouvets;
 - 7 décembre 2010 à 19h: réunion destinée aux riverains d'ARENA 92 à Nanterre;
 - 11 décembre 2010: visite du Stade de France avec une rencontre avec l'association des riverains;
 - 16 décembre 2010 à 18h: réunion en direction de la jeunesse à Nanterre.

Les comptes rendus des réunions publiques sont mis en ligne sur le site dédié.

L'avis du garant

Le garant n'a pas remis en cause ce programme de concertation dans la mesure où :

- d'une part, il permet d'aborder l'ensemble des sujets de la concertation préalable: le programme, les fonctionnalités, les enjeux, la nature des impacts et l'ordre de grandeur de leur importance; les principaux éléments devaient être disponibles au cours de la concertation; il n'était donc pas nécessaire d'attendre le projet du candidat devant être retenu au mois de février 2011 et les études d'impact correspondantes;
- d'autre part, l'accès à l'information et aux réunions serait public et non limité aux seuls habitants de Nanterre.

Le déroulement de la concertation

Ce déroulement a été conforme aux prévisions. Elle a duré 2 mois entre mi-octobre et mi-décembre 2010.

Le journal

Document facilement lisible et bien illustré, distribué à 39 000 exemplaires au cours de la semaine du 11 au 15 octobre 2010, il présente:

- les étapes du projet: procédures, annonce des réunions publiques et des visites;
- les objectifs en matière de sport et de culture pour le porteur de projet M. Jacky Lorenzetti;
- 11 questions réponses sur le projet:
 - En quoi consiste le projet ?
 - Pourquoi une Aréna à Nanterre?
 - Où serait il situé?
 - Serait-il nécessaire de construire de nouveaux parkings?
 - S'agirait-il d'un «grand stade»?
 - Combien de temps dureraient les travaux?

- Quelle serait son utilisation ?
- Combien coûterait l'opération et qui la finance?
- La décision est elle déjà prise?
- Le projet architectural est il choisi?
- Les interrogations et contraintes sur la circulation, le stationnement et le bruit avec les études et solutions mises en débat;
- les questions d'aménagement et d'environnement;
- les enjeux et retombées;
- 15 prises de position de la société civile (riverains et citoyens de tous âges sportifs ou non, professionnels, institutionnels -chambre de commerce-, associations);
- les expressions des groupes politiques du conseil municipal de Nanterre.

Le dossier de concertation

Le dossier de concertation a été prêt le 5 octobre 2010. Document de 45 pages sous le timbre du Racing Aréna et de l'EPASA, il présente les éléments d'information principaux sur le projet dans son environnement, ses caractéristiques et ses enjeux.

Le site internet dédié au projet

Il a été opérationnel le 15 octobre 2010, donc avant la première réunion publique du 18 octobre. Le dossier de concertation a été mis en ligne.

L'ensemble des autres sites internet (Racing- Aréna, EPADESA, Villes de Nanterre et Puteaux) ont relayé les informations du site dédié au projet, notamment les appels à participer aux réunions publiques.

Les réunions publiques et l'expression du public

Le Maire de Nanterre a ouvert chaque réunion publique par un message d'accueil. L'importance et les enjeux du projet pour la Ville a été présenté par le Premier Adjoint.

Ensuite, le rôle de chacun des acteurs, Racing-Aréna, EPADESA, Ville de Nanterre, garant, a été précisé par le garant afin d'éviter les confusions, et distinguer la concertation portant sur le projet, d'une part, et la concertation portant sur la révision simplifiée du PLU, d'autre part.

Après la présentation sommaire du projet par les maîtres d'ouvrage, l'animation des réunions a été assurée par le garant. L'objectif du garant était de laisser la place la plus grande possible au débat et à l'expression du public, de limiter les temps de prise de parole pour que chacun puisse s'exprimer en traitant avec équité chacun des intervenants.

L'importance de la population présente aux réunions publiques et aux visites (au total 580 personnes) correspond approximativement aux prévisions de la Mairie et des maîtres d'ouvrage. Relativement faible par rapport à la population concernée par le projet, elle correspond à la partie du public qui participe habituellement à la vie publique locale; elle comprend des élus, des représentants d'associations des quartiers les plus proches, de défense de l'environnement, des particuliers, ...Les participants ont représenté la diversité de la population (âge, situation sociale), des professions exercées.

La population était en majorité constituée de nanterriens; par leurs interventions, il a été noté la présence d'habitants de Puteaux, de Courbevoie, de La Garenne-Colombes, de Colombes, de

Meudon et de Levallois.

Les élus ont rappelé les positions prises dans leurs assemblées en les explicitant. Le garant a craint qu'elle ne suscite une dérive de la concertation au profit d'une tribune politique. En fait, il n'en a rien été : il n'y pas eu de polémique à ce sujet; en majorité, le public a admis l'expression des élus, sauf en ce qui concerne la posture de certains élus opposés au projet ,tout en ne souhaitant pas écouter de contre arguments.

La parole a été donnée aussi bien aux partisans du projet, à ses opposants et aux personnes intéressées sans avoir une position définitive sur le projet.

Les maîtres d'ouvrage et la Ville de Nanterre ont manifesté leur souhait d'une véritable concertation. Toutes les questions ont obtenu une réponse. Des engagements ont été pris pour la suite de la concertation ainsi que sur le contenu des documents (protocoles, chartes..) devant assurer leur concrétisation.

L'assistance a été très attentive dans un climat de respect des expressions des autres.

Le public a pu s'exprimer complètement au cours des réunions publiques et des visites, et par l'utilisation du site internet.

Les réunions publiques, d'une durée d'au moins 2 heures ont toutes permis de donner la parole à la majorité du public désirant s'exprimer. Seule la réunion publique du 7 décembre, la plus longue avec une durée de 3h30 du fait du temps consacré aux résultats des études d'aménagement de l'espace public (abords du stade, Jardins de l'Arche), des modes d'accès, de l'adéquation des flux aux capacités des systèmes de transport, s'est terminée alors qu'il subsistait deux demandes de prises de parole.

L'expression de la population montre un certain scepticisme sur l'intérêt et la portée de la concertation y compris de la part de représentants d'associations estimant que la question de l'opportunité du projet n'est pas ouverte dans la mesure où l'importance des investissements engagés en études par les maîtres d'ouvrage est incompatible avec le risque d'un abandon du projet même en cas de très forte opposition au projet. Le Maire de Nanterre a réfuté cette position en indiquant qu'aucune décision n'était encore prise et que seule la décision du Conseil Municipal lors de la séance prévue le 30 juin 2011 de réviser ou non le PLU de Nanterre déciderait du sort du projet. Racing Aréna a précisé qu'en cas de refus de la Ville de la Nanterre, un autre site d'implantation d'Aréna serait recherché.

92 questions ou avis ont été exprimés lors des réunions publiques, et 74 sur le site dédié.

Les comptes rendus de réunions, les interviews, les prises de position, les études présentées en réunion ont été mises en ligne au maximum dans un délai de 48 heures.

Une demande de référendum local a été exprimée au cours de la réunion du 7 décembre 2010 pour connaître la position des nanterriens sur le projet. Le Maire a indiqué qu'il n'y était pas opposé et que cette question serait examinée avant la décision à prendre par le Conseil Municipal sur la révision simplifiée du PLU en juin 2011.

Les questions ont principalement porté sur:

- la circulation, le stationnement, la gestion des flux, les livraisons;
- l'opportunité;
- le financement;

- le programme des évènements;
- les retombées économiques et sociales;
- les nuisances.

L'exploitation statistique des avis et des questions réponses montre:

- que des avis ont été formulés dès l'ouverture du site dédié au projet en octobre 2010;
- une décroissance dans le temps de leur fréquence ;
- très peu de questions après la réunion publique du 7 décembre 2010.

Cette exploitation semble indiquer que:

- leurs auteurs ont été relativement bien informés du projet dès le début de la concertation ce qui leur a permis de formuler rapidement un avis;
- les réponses données en réunion publique ainsi que les résultats des études ont apporté des informations et des arguments complémentaires, suffisants pour ne pas nécessiter de nouvelles questions.

La production des éléments d'études sur les sujets de préoccupations principaux des riverains (bruit, circulation, stationnement, livraisons, capacité des transports collectifs, gestion des flux, périmètre et fréquence de bouclage, sécurité, propreté..) a été relativement tardive (principalement au cours de la réunion du 7 décembre 2010). Il est ainsi logique de constater que la plupart des manifestations d'inquiétudes formulées lors des avis et des questions ont été produites avant cette date. On peut penser que la présentation des résultats d'études, l'annonce d'une concertation sur le projet de protocole à passer entre la Ville de Nanterre et Racing Aréna, ainsi que celle de la mise en place de comités de suivi ont pu rassurer une partie du public qui avait manifesté préalablement des inquiétudes. D'autres intervenants - qui doivent comprendre une part importante d'opposants au projet pour des raisons d'opportunité - ont manifesté leur scepticisme sur la fiabilité des études et des prévisions; certains d'entr' eux qui avaient demandé avant la réunion du 7 décembre 2010 une prolongation de la concertation pouvant aller jusqu'à 3 mois, n'ont pas renouvelé cette demande après cette date. Les associations de riverains, contactées par le garant après le 7 décembre, n'ont pas jugé nécessaire la tenue d'une nouvelle réunion après cette date pour poursuivre le débat sur l'impact local et les mesures de gestion pour y faire face, en estimant que ces questions donneraient lieu à de nouveaux débats dans le prolongement de la concertation.

Les visites ont permis d'aborder concrètement les sujets. La visite du stade de France, la rencontre avec les élus de Plaine-Commune et de Saint-Denis ainsi qu'avec les riverains du Stade de France inséré dans un tissu urbain similaire avec une capacité double de celle de l'Aréna, ont favorisé la crédibilité du projet, des études présentées et des mesures envisagées. Les résidents de Saint-Denis ont fait part de leur vécu depuis le projet, sa réalisation, la gestion des évènements; ils ont insisté sur la nécessité d'avoir une représentation continue des riverains pour participer à toutes les décisions ayant une incidence sur la vie locale: périmètre de bouclage à la circulation, réglementation dans le périmètre de sécurité et le périmètre de protection, ...

Les associations actives dans cette concertation ont été aussi présentes lors des réunions publiques organisées dans le cadre des débats publics sur les projets de transports Eole, Arc Express et Grand Paris, certaines ayant présenté des cahiers d'acteurs sur ces projets.

Les thèmes, les questions posées et les avis exprimés

L'opportunité du projet

L'appréciation de l'opportunité du projet par le public est principalement liée à :

- l'aménagement et à l'intégration urbaine, d'une part;
- la capacité à limiter et à maîtriser l'ensemble des nuisances subies par les riverains, d'autre part.

Il est précisé que ces deux arguments sont rarement cités simultanément.

Dans une moindre mesure, l'opportunité du projet est liée à la nécessité ou non pour le Racing de quitter Colombes, cet argument étant présenté indépendamment des précédents.

L'aménagement et l'intégration urbaine

Il y a unanimité pour reconnaître que l'espace entre les Terrasses et la Grand Arche est un désert, notamment en soirée et le week end. Les riverains se plaignent de l'absence de lieux de vie, d'animation et surtout de commerces de proximité, et une part importante de la population craint l'extension de la Défense sur Nanterre qui aurait pour effet d'accentuer le déséquilibre bureaux/logements en faveur des bureaux.

La question de l'opportunité d'y implanter l'Aréna 92 a donné lieu à débat. Indépendamment des aspects sportifs et des retombées potentielles économiques et sociales du projet, les avis sont partagés entre :

- ceux qui estiment que c'est une chance à ne pas manquer, y compris en tenant compte des nuisances irréductibles associés à un grand équipement de ce type,
- ceux qui pensent que, malgré ses atouts, il n'est pas certain que le projet permettra un changement significatif et positif pour la vie de quartier.

Les opposants au projet ne proposent comme solutions alternatives que la construction de logements et de commerces, en attribuant l'insuffisance de lieux d'animation sur le territoire des Terrasses ou dans le quartier du Parc nord à la prédominance des programmes de bureaux par rapport aux logements. Il est rappelé que l'incidence du projet doit de traduire par la suppression de 300 logements et l'adjonction de 32 000 m² de bureaux et celle des programmes annexes dans l'Aréna tels qu'une brasserie, un restaurant gastronomique, peut-être un centre de fitness plus quelques commerces dans les petits immeubles à implanter le long des Jardins de l'Arche.

Les arguments des opposants restent hypothétiques en raison de l'incertitude de voir évoluer significativement l'animation et les commerces dans le cadre des solutions alternatives qu'ils proposent. Au surplus, à l'occasion de la discussion sur l'équilibre relatif entre les bureaux et les logements, le Maire de Nanterre et l'EPADESA se sont engagés à maintenir cet équilibre tel qu'il est inscrit dans les documents d'urbanisme (PLU de Nanterre; ZAC Seine-Arche).

Le choix pour l'étude des aménagements des abords du stade et du réaménagement des Jardins de l'Arche du bureau d'architectes, urbanistes paysagistes TGT (Treuttel, Garcia, Treuttel), concepteur du projet d'aménagement des Terrasses, a été considéré comme un atout du projet eu égard à la perception de la réussite architecturale et paysagère des Terrasses. Ainsi, le projet d'aménagement du parvis du stade prolongé par celui du réaménagement des Jardins de l'Arche a été perçu positivement pour sa continuité et la cohérence de l'aménagement d'ensemble.

La programmation des équipements d'accompagnement, notamment ceux devant apporter une animation si possible permanente, le maintien de la Jetée Chemétov et son interdiction d'accès lors des grands événements n'ont pas soulevé d'opposition de principe.

La concertation a permis d'explicitier les difficultés des communes à intervenir pour le maintien, le développement et le choix des types de commerces - notamment de proximité - , compte tenu de la réglementation actuelle et de l'importance des financements nécessaires pour mener une politique active.

Il a été pris note du projet de création d'une future liaison transversale de liaison entre Nanterre et

Courbevoie traversant le cimetière de Neuilly.

A la demande des riverains, l'EPADESA doit demander à la galerie commerciale et au supermarché Auchan d'ouvrir la façade du centre commercial des Quatre Temps avec des entrées du côté de Nanterre.

Il a été précisé en quoi le projet présenté était un accélérateur de l'aménagement de ce territoire notamment en matière de dynamisme commercial, et d'aménités sans incidence directe sur les choix de développement et d'aménagement des quartiers voisins, notamment celui des Groues.

Des réponses ont été apportées sur le respect du grand paysage le long des Terrasses à partir de la Grande Arche.

La construction d'une nouvelle maison pour le Racing Métro et les autres sports. Les spectacles.

Relativement peu d'avis (une dizaine) ont été émis sur l'opportunité de départ du Racing du stade historique de Colombes.

Ces avis sont partagés, y compris pour la population pratiquant ce sport et/ ou fréquentant habituellement le stade de Colombes:

- ce départ est-il une nécessité pour l'essor du club?
- son insuffisance de desserte par les transports en commun est-il vraiment un handicap?
- les alternatives de reconstruction ou de développement du stade Yves du Manoir ont-elles été vraiment étudiées? Ont-elles échoué du fait de difficultés de financement public de l'opération?

La population et notamment les sportifs ont retenu que les objectifs du Racing Métro sont:

- d'obtenir l'équipe professionnelle la plus performante possible;
- de préparer les meilleurs jeunes à intégrer l'équipe professionnelle.

L'ouverture aux autres sports collectifs tels que hand ball et à l'athlétisme sont perçus positivement.

L'ARENA 92 pourrait accueillir des matchs de la Coupe du Monde de handball 2015, la France s'étant portée candidate.

S'agissant de l'ouverture de l'Aréna au football, Racing-Aréna a déclaré qu'il y aura peut-être quelques matchs de foot de gala, mais pas plus, et l'ARENA 92 n'accueillera pas de matchs de l'Euro 2016.

Concernant les types de spectacles musicaux, les préférences exprimées par la population ne sont pas toujours compatibles avec ceux susceptibles d'assurer la rentabilité de l'investissement.

Le financement

Le principe du financement privé est perçu positivement par les intervenants, notamment pour les défenseurs du développement des infrastructures sportives, leur financement public étant généralement difficile.

Les retombées fiscales pour la Ville sont évoquées et perçues positivement. Mais sont-elles à la hauteur des charges nouvelles qui incomberont à la Ville liées au fonctionnement de l'aréna 92 ? Quelles seront les compensations aux nuisances subies par les riverains, notamment pour des accès privilégiés aux spectacles avec une tarification préférentielle?

Une minorité reste sceptique sur le respect du principe de financement privé lors de sa mise en œuvre et de son exploitation, compte tenu de l'ensemble des charges indirectes devant incomber à la Ville ou à l'EPADESA notamment en matière de gestion (propriété, police, ..). Cette incrédulité pourrait évoluer en fonction des dispositions qui figureront dans le protocole Ville de Nanterre-Racing -Arena.

Par idéologie, une partie de la population refuse le principe de financement privé associé à l'enrichissement des promoteurs.

L'incidence du projet sur les valeurs foncières et en conséquence sur le prix de l'immobilier et des locations à moyen terme est évoquée avec la crainte d'une exclusion progressive des personnes à faibles revenus, malgré les dispositifs de maîtrise des prix fonciers mis en place par les établissements publics d'aménagement.

L'économie. Les emplois

Les milieux économiques sont favorables au projet pour les perspectives de développement de l'activité. C'est le cas notamment des commerçants des Terrasses. L'Association des usagers de la Défense (AUDE) y voit un plus pour l'image de La Défense et son attractivité et souhaite la création d'activités ludiques qui participent à l'animation. La Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Hauts de Seine partage cet avis en soulignant l'ambition du Grand Paris pour son prestige international en rappelant que La Défense est le moteur économique des Hauts de Seine.

Si les perspectives de créations d'emplois pérennes ou liés aux événements sont perçues positivement comme un atout du projet, des interrogations subsistent sur leur importance et sur les réelles possibilités d'accès pour les nanterriens.

Jérôme Dormoy, directeur de la MEF (Maison de l'Emploi et de la Formation de Nanterre) a dévoilé les pistes de réflexion déjà engagées avec Racing- Arena.

6300 Nanterriens sont demandeurs d'emploi. L'arrivée de l'ARENA peut être pour eux un véritable tremplin pour se former, trouver un emploi ou évoluer dans leur parcours professionnel. Comment faire pour que les emplois créés à cette occasion bénéficient surtout aux Nanterriens, et à ceux qui en ont le plus besoin ?

La MEF demande que des clauses d'insertion soient prévues pour le chantier de l'Arena dans les contrats passés avec les entreprises et les sous-traitants, ainsi que pour l'exploitation (emplois temporaires mais aussi permanents, comme la restauration, l'entretien de la pelouse synthétique etc.).

Racing-Aréna s'est engagé à recruter, à compétences égales, les demandeurs d'emploi nanterriens, ainsi que cela a été pratiqué à Saint-Denis.

L'emploi et l'insertion devraient être traités dans le protocole à passer entre Racing-Aréna et la Ville de Nanterre et une convention avec la MEF.

Les nuisances

Les nuisances sonores sont de différentes natures en fonction de leurs origines:

- arrivées et départs des flux des véhicules et des populations;
- les matchs et les concerts;
- les animations sur le domaine public.

Les données sur l'état actuel des niveaux de bruit constatés sur le site, l'engagement de Racing-Aréna de mettre en place une campagne de recueil d'enregistrement des niveaux de bruit aux points

demandés par les associations et d'assurer leur suivi, les dispositions prévues en matière de traitement acoustique notamment avec la couverture du stade, ont crédibilisé l'atteinte des objectifs en matière de respect des textes relatifs aux niveaux de bruit et aux émergences en périodes diurne et nocturne: «côté nuisances sonores, Racing-Arena explique qu'un concert représente à peu près 100 dbA à l'intérieur de l'enceinte. Les équipes d'architectes travaillent à un affaiblissement acoustique de 55 dbA. Le bruit résiduel à l'extérieur de l'ARENA en fonctionnement ne devrait donc pas dépasser 45 dbA, ce qui correspond au bruit ambiant habituel dans le quartier. Enfin, d'après des mesures réalisées au Palais Omnisports de Paris Bercy, le bruit de la foule la nuit à la sortie des spectacles correspond au bruit habituel de journée, un problème qui reste à résoudre mais qui ne devrait pas durer plus d'une demi-heure. L'arrivée des spectateurs, avant l'événement, est quant à elle plus étalée dans le temps et donc moins problématique ».

Dans l'attente des études d'impact, les engagements pris par Racing-Aréna ont répondu aux attentes des riverains et réduit leurs inquiétudes.

Les nuisances en matière de propreté sont craintes notamment par les riverains lors des évènements: elles comprennent le dépôt de déchets, les salissures, les déjections.

Des réponses sont apportées en termes de prévisions de campagnes de nettoyage des abords d'Aréna, d'enlèvements des déchets, de mise en place de toilettes publiques associées aux mesures d'organisation précisant leurs responsables et les moyens dédiés.

Les nuisances spécifiques aux chantiers constituent un thème particulier qui comprend les mesures d'organisation et de gestion préalables à concerter - étant rappelé que la décision de la CNDP du 7 juin 2010 précise une recommandation en la matière sous l'égide du garant- .

La maîtrise d'ouvrage a donné son accord aux associations ayant présenté leurs attentes et la demande d'un comité de suivi pour la période de chantier.

Les accès, la circulation, le stationnement, la gestion des flux

Ce thème comprend notamment les aspects suivants:

- l'évolution du réseau viaire (desserte du quartier des Groues; liaisons avec Courbevoie et La Garenne Colombes);
- l'aménagement de la RD 914;
- la logistique de préparation des grands évènements et de gestion de leur désinstallation: itinéraires d'accès; sites et durées de stationnement des poids lourds ;
- les choix modaux suivant les types d'évènements, l'importance de la fréquentation d'ARENA 92 (jauge), la programmation dans le temps des évènements (jour, heure);
- la capacité des transports en commun; l'offre supplémentaire nécessaire;
- l'incidence pour les autres usagers des transports;
- l'accès en cars et leur stationnement;
- les itinéraires deux roues, notamment la liaison Nanterre Défense; les accès 2 roues à l'ARENA et leur stationnement ;
- les besoins en stationnement des véhicules;
- l'incidence sur le stationnement sur la voie publique pour les riverains et leurs visiteurs;
- la lutte contre le stationnement anarchique;
- le stationnement des forces de l'ordre;
- la fermeture de certaines voies à la circulation lors des grands évènements: pour lesquels? quelle fréquence potentielle?; les barrières: sites d'implantation, le contrôle des ayant-droit; la liaison avec le PC sécurité;

- la fermeture de la Jetée Chémétov lors des grands évènements;
- l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Des réponses ont été apportées pour chacun d'eux.

L'importance des flux des spectateurs lors des évènements les plus importants et des conditions d'arrivée et de départ suivant les heures de programmation a été l'objet de nombreuses études lancées par les maîtres d'ouvrage afin d'évaluer les besoins ainsi que les mesures d'organisation et de gestion à prévoir.

Ces études ont notamment porté sur:

- la capacité disponible dans les stations de transports collectifs les plus proches et les rames les desservant: Grande Arche de la Défense (RER A, ligne n°1 du métro; les lignes du transilien en liaison avec Saint Lazare, ligne T2 du tram, lignes de bus) et Nanterre Préfecture (RER A);
- les conditions de circulation et de stationnement ;
- l'aménagement et le doublement à terme de la RD 914;
- les flux de piétons prévisibles aux abords d'Aréna 92 et les conflits potentiels avec la circulation ;

Sur la base des parts modales constatées pour les salariés de La Défense et pour les évènements du stade de France, ces études ont montré des conditions d'accès satisfaisantes avec des actions d'accompagnement portant sur:

- l'incitation pour les usagers du RER A à emprunter la station Grand Arche plutôt que Nanterre Préfecture moins capacitaire, ces 2 stations étant approximativement équidistantes d'ARENA 92;
- des suppléments d'offres de transports par des rames plus capacitaires et plus fréquentes, à négocier avec le Syndicat des Transports d'Ile-de-France
- la signalisation et la signalétique;
- la billetterie groupée spectacle/transport, spectacle/stationnement dans les parkings de La Défense.

La qualité des études a été remarquée lors de leur présentation. Il subsiste néanmoins un sentiment de perplexité sur la fiabilité des prévisions et sur la réelle possibilité de réduire la saturation des transports collectifs desservant La Défense, compte tenu de la perception de sa dégradation en liaison avec la croissance de la fréquentation.

L'importance de la programmation des évènements (jour de la semaine/horaire// type d'évènement: match ou spectacle/ jauge) détermine directement les modes d'accès, les flux, leurs modalités de gestion et les nuisances.

Du fait de cette importance, la Ville de Nanterre a estimé nécessaire de rendre contractuel le nombre de grands évènements et leur programmation.

Compte tenu des difficultés de stationnement des riverains lors des grands évènements ainsi que celles de leurs visiteurs, les maîtres d'ouvrage et la Mairie de Nanterre ont déclaré que les deux parkings du quartier nord (Allende et Préfecture) seraient destinés dans la mesure du possible aux habitants du quartier et à leurs visiteurs.

Les modalités de gestion des grands évènements suivant leur importance avec un périmètre de bouclage de la circulation, et éventuellement un périmètre de protection comme autour du Stade de France sont à préciser. Il est noté que la plupart des décisions à prendre en la matière seront de la

compétence de la Préfecture après proposition des exploitants. La question du seuil de fréquentation (actuellement de 21 000 spectateurs attendus) déclenchant la mise en place d'un périmètre de la circulation devrait évoluer en fonction de l'expérience en tenant compte des besoins de sécurité publique et des contraintes imposées aux riverains.

Concernant la recommandation de la CNDP relative à la concertation à assurer sur les conditions de desserte du stade en liaison avec les débats publics sur les projets de réseaux de transport public d'Arc Express, Eole et Grand Paris, il est rappelé que les représentants du maître d'ouvrage, le garant et les associations ont assisté aux réunions publiques organisées sur ces projets à La Défense et à Nanterre.

Il apparaît que sans attendre la mise en service de ces grands projets de transports prévue plusieurs années après l'ouverture du stade, les conditions de desserte actuelles du stade devraient être suffisantes à condition que la programmation des événements soit fixée en dehors des heures de pointe des déplacements: les flux correspondants sont à contre courant des pointes de déplacements des autres usagers; les grands projets de transports en débat apporteront un complément de desserte dont bénéficiera ARENA 92 ainsi que le précise la lettre de Racing -Aréna du 30 novembre 2010 au Président de la Commission Particulière du débat public sur le prolongement du RER E:

«80% des visiteurs attendus se rendront à l'ARENA 92 en transports en commun; le projet ARENA va donner une autre dimension au quartier grâce à des heures de fonctionnement à contre courant de ceux de la Défense essentiellement le week end et en soirée. Grâce à ce fonctionnement décalé ARENA 92 ne vient pas ajouter des passagers aux heures de pointe des transports en commun. L'implantation infrastructures supplémentaires de transports de commun ne conditionne pas le fonctionnement du stade en 2014. Racing- Aréna est favorable à la prolongation du RER E avec l'implantation d'une nouvelle gare sur le site de La Folie à Nanterre en souhaitant que la sortie piéton la plus proche du stade soit organisée de manière adéquate les jours de grande manifestation pour inciter les visiteurs à ne pas traverser la RD 914 réservée aux flux routiers».

La mise au point des études d'aménagement des abords d'ARENA devra assurer leur cohérence avec la gestion des flux attendus. Il en est ainsi pour les liaisons entre ARENA et la station Grande Arche : configuration, largeur, conception du traitement des dénivelés.

Ainsi que l'indiquent les maîtres d'ouvrage dans leur bilan de la concertation, «le succès commercial d'ARENA 92 dépend de la qualité d'accès au site et sa fluidité». Cette motivation importante, qui est certainement à étendre aux autres aspects du projet, rejoint les attentes exprimées lors de la concertation en matière de réduction des nuisances participant à l'amélioration de son image.

Conclusions

La concertation sur le projet ARENA 92 a permis la présentation au public de tous ses aspects concernant son inscription dans le contexte de l'opération Seine Arche, le développement de Nanterre, son incidence sur la vie locale, ses retombées économiques et sociales.

Pour chacun d'eux, l'information donnée semble avoir été suffisante pour que le public par sa connaissance des enjeux et des impacts potentiels puisse s'exprimer sur son opportunité en en donnant les raisons.

Les maîtres d'ouvrage ont apporté des réponses claires aux questions posées.

Les points les plus sensibles sont relatifs aux impacts des flux importants des spectateurs lors des grands évènements.

La concertation a pris en compte les recommandations de la CNDP.

Le garant estime qu'elle a été sincère et d'une qualité suffisante. Elle a répondu aux attentes relevées avant la concertation.

Le garant n'a pas d'observation à faire sur le bilan de la concertation dressé par les maîtres d'ouvrage. Ce bilan montre notamment les apports de la concertation.

Ce bilan et le présent compte rendu indiquent les éléments à prendre en compte pour la suite de la concertation tant en ce qui concerne l'approfondissement des différents thèmes abordés lors de la concertation, que la concrétisation des engagements par les maîtres d'ouvrage et la Ville de Nanterre en matière de gouvernance, de conception, de réalisation du projet et de son exploitation, ainsi que des modalités de poursuite de la concertation avec la mise en place de comités de suivi.

A PARIS, le 21 janvier 2011

F.NAU